

Image not found or type unknown



# POUR LES INDEMNITES SUR 6 ANS EXPERIENCES

Par **THELUS**, le **28/05/2014** à **12:55**

JE SUIS DANS LA MAIRIE DEPUIS 2008 SUR UN CONTRAT ED DE DEUX ANS JE VIENS  
ETRE TITULAIRE EN MAI 2014 MAIS PAR CONTRE IL NE ME PAYE PAS MES  
INDEMNITEES SUR 6 ANS DEPUIS JE SUIS LABAS ; QUELS SONT MES DROITS ?